

Année d'importation	Questions au Feuilleton				
	Province	Demandes reçues	Permis accordés		Total
Centres d'insémination artificielle			Secteur privé		
Année d'importation 1973-74					
Terre-Neuve	1	—	1	1	
Île-du-Prince-Édouard	20	—	6	6	
Nouvelle-Écosse	39	1	9	10	
Nouveau-Brunswick	27	2	4	6	
Québec	34	4	15	19	
Ontario	146	5	58	63	
Manitoba	248	—	66	66	
Saskatchewan	512	—	187	187	
Alberta	1,128	5	370	375	
Colombie-Britannique	68	3	30	33	
Total	2,223	20	746	766	
Année d'importation 1974-75					
Terre-Neuve	—	—	—	—	
Île-du-Prince-Édouard	14	—	7	7	
Nouvelle-Écosse	23	2	11	13	
Nouveau-Brunswick	31	2	8	10	
Québec	53	3	20	23	
Ontario	259	3	75	78	
Manitoba	348	—	63	63	
Saskatchewan	1,007	2	218	220	
Alberta	2,160	1	412	413	
Colombie-Britannique	143	1	26	27	
Total	4,038	14	840	854	

2. Les propositions quant aux projets sont évaluées et reçoivent une notation anonyme de la part d'un Comité consultatif d'appréciation génétique (formé de deux membres du ministère et de deux membres du domaine universitaire) qui tient compte de l'inventaire de bovins du demandeur, de ses engagements passés, présents et futurs à l'égard de programmes d'élevage, de la probabilité d'exécution des objectifs déclarés et du mérite génétique de ses projets quant aux possibilités d'un développement rentable de son troupeau qui contribuera à l'amélioration de la race et de la production bovine.

LE BÉTAIL POUR L'ENGRASSEMENT EXPÉDIÉ EN ONTARIO DE L'OUEST CANADIEN

Question n° 1107—M. Mitges:

Combien de bovins d'engrais, venus de l'Ouest canadien, ont été envoyés en Ontario en a) 1971, b) 1972, c) 1973, d) 1974 jusqu'à ce jour et, de ce nombre, combien sont morts en route chaque année?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

Année	Nombre de bovins
1971	50,904
1972	80,177
1973	62,682
Janvier à nov. 1974	98,901

On n'inscrit pas les sujets morts en cours de transport.

LA POLLUTION—LES EAUX-VANNES BRUTES DÉVERSÉES DANS LE SAINT-LAURENT ET LES GRANDS LACS

Question n° 1155—M. Cossitt:

1. Quelles mesures précises le gouvernement a-t-il prises pour interdire aux gros navires (sauf les bateaux de plaisance privés) de déverser leurs eaux-vannes brutes dans le Saint-Laurent et les Grands Lacs?

2. Le gouvernement prendra-t-il des mesures immédiates afin de forcer ces navires, y compris les navires étrangers qui utilisent notre réseau hydrographique, à installer des réservoirs de retenue pour leurs eaux-vannes et, a) dans l'affirmative, quand et à quelle date cet équipement sera-t-il obligatoire, b) dans la négative, quelles sont les raisons d'un tel délai de la part du gouvernement?

3. a) Quel est le résultat de tous les pourparlers avec la province d'Ontario, b) la province a-t-elle proposé une période de deux ans pour l'installation de réservoirs de retenue et, si le gouvernement n'a pas accepté cette proposition, quelles sont les raisons de son refus?

4. Le ministre de l'Environnement a-t-il discuté de la question avec son homologue provincial et, dans l'affirmative, à quelle date et avec quels résultats?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):
Les ministères des Transports et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Une quatrième version d'un projet de règlement sur la prévention de la pollution par les eaux-vannes des navires dans les Grands lacs et dans le Saint-Laurent jusqu'à l'écluse de Saint-Lambert sera distribuée à tous les intéressés pour commentaire au début de 1975. Nous prévoyons que ce règlement pourra être promulgué vers la fin de 1975.